
MARIAGE ET DIVORCE

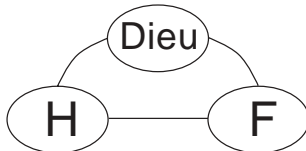
DAVID ROPER

Parfois, devant la recrudescence des cas de divorce, l'enseignement sur ce sujet est réduit au lieu d'être augmenté et ce, par peur d'offenser les gens. Lorsque j'enseigne sur ce sujet, je dis d'habitude quelque chose comme ceci : "Certains d'entre vous ont sans doute connu le drame du divorce. Que ce soit ou non le cas, je sais que vous voudriez que je dise clairement à nos jeunes que le mariage, c'est pour la vie." La réponse à cette approche s'avère généralement positive. Dans mon enseignement, j'utilise parfois des aides visuelles pour illustrer les points principaux de Matthieu 19.3-9 et Marc 10.2-12.

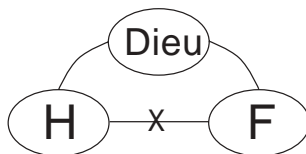
Jésus parle d'un homme (H) qui s'attache à sa femme (F), dans le mariage (Mt 19.4-5).



Le lien entre cet homme et cette femme n'est pas seulement légal¹ : Dieu lui-même les a "unis" (Mt 19.6).



Même si les hommes les séparent (Mt 19.6), c'est-à-dire s'ils sont divorcés (X), ils restent unis par Dieu.

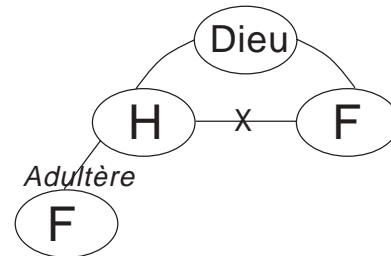


En d'autres termes, ils restent mariés.

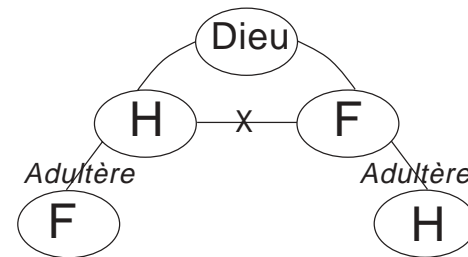
Ainsi, si un homme divorce sa femme et en épouse une autre, sauf pour cause d'immoralité,

¹ La Bible enseigne que le chrétien doit se conformer aux lois de son pays (Rm 13.1), y compris, donc, celles qui identifient ce que constitue un mariage légal.

il est coupable d'adultère (Mt 19.9²) parce que, aux yeux de Dieu, il reste marié à sa première femme.



Ceci est également vrai d'une femme qui divorce son mari et en épouse un autre (Mc 10.12).



La seule exception accordée est celle de l'infidélité d'un conjoint à ses vœux de mariage³. Dans ce cas, la personne innocente peut divorcer et se remarier⁴ sans attirer la désapprobation de Dieu⁵.

² Le terme grec traduit par "adultère" peut décrire, dans un sens général, tout péché sexuel, comme en Exode 20.14, ou bien des péchés sexuels spécifiques impliquant au moins une personne mariée. Le dernier sens est le cas dans ce passage.

³ C'est-à-dire l'immoralité, ou la "fornication" dans le grec. Il s'agit d'un terme qui peut s'utiliser généralement pour identifier tout péché sexuel commis entre deux personnes non mariées. Dans le présent passage, il désigne apparemment un péché sexuel commis après le mariage.

⁴ Je crois que les mots "sauf pour infidélité" s'appliquent non seulement au divorce, mais au remariage, permettant ainsi le remariage. Sachez pourtant que tous ne sont pas de cet avis, croyant que le divorce seul est autorisé dans ce cas.

⁵ Comprenons que ces paroles de Jésus permettent le divorce par la partie innocente, mais ne l'ordonnent pas. Il ne faut jamais prendre le divorce à la légère, même quand on a une raison biblique pour le chercher. Un divorce crée toujours des répercussions dramatiques, surtout pour les enfants. Le divorce "à l'amiable" n'existe pas.